



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC (CORRECTION)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Caroline Plourde, greffière adjointe, que l'avis public de promulgation du règlement numéro 769-10 769-10 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'intégrer des dispositions relatives au stationnement sur la rue Frédéric-Back est modifié de façon à y lire « Le règlement numéro 769-10 entre en vigueur le 14 novembre 2023 » plutôt que « Le règlement numéro 769-9 entre en vigueur le 14 novembre 2023 ».

Toutes les autres informations contenues à l'avis public demeurent inchangées.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-Bellevue, ce 12 décembre 2023,

Me Caroline Plourde

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Plourde", is written over a faint, light blue horizontal line.

Greffière adjointe